



HAL
open science

**Licence professionnelle Animation, gestion et
organisation des activités physiques et sportives,
activités de pleine nature et tourisme**

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Animation, gestion et organisation des activités physiques et sportives, activités de pleine nature et tourisme. 2017, Université de Poitiers. hceres-02027566

HAL Id: hceres-02027566

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02027566>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Animation,
gestion et organisation des activités
physiques et sportives, activités de pleine
nature et tourisme

Université de Poitiers

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 06/07/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Sciences de la vie, du sport et de la santé

Établissement déposant : Université de Poitiers

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

Cette licence professionnelle (LP) *Animation, gestion et organisation des activités physiques et sportives, activités de pleine nature et tourisme* est ouverte depuis 2000 et portée par l'UFR (Unité de formation et de recherches) Sciences du Sport. La majeure partie des enseignements est organisée sur le campus-est de Poitiers. Cette formation offre une spécialisation accessible après deux années de licence *Sciences et techniques des activités physiques et sportives* (STAPS) ou après des formations de niveau III (brevet de technicien supérieur -BTS, diplôme universitaire de technologie -DUT).

Par cette spécialité *Activités de pleine nature et tourisme*, ce cursus est unique dans la ComUE (Communauté d'universités et d'établissements) Léonard de Vinci.

Cette licence professionnelle affiche un double objectif professionnel, celui du développement et de la création de produits de tourisme sportif de pleine nature, d'une part, et celui de l'intervention pédagogique dans les activités physiques et sportives, d'autre part. Elle est référencée au Code du sport, permettant une insertion professionnelle dans les domaines suivants : gestion de structures de loisir ou d'hébergements touristiques, éducation en activités sportives, accompagnement de voyages, d'activités culturelles ou sportives.

Analyse

Objectifs

La LP *Animation, gestion et organisation des activités physiques et sportives* (AGOAPS), spécialité *Activités de pleine nature et tourisme*, forme des étudiants à la création, au développement, à la gestion et à l'encadrement des structures axées sur les activités de pleine nature et les produits de tourisme sportif. Les objectifs répondent aux attentes de la fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) N°3519, qui se base sur une approche pluridisciplinaire en lien avec des connaissances pédagogiques, techniques, réglementaires et sécuritaires des activités physiques et sportives (APS), sur la connaissance des institutions et sur une méthodologie appliquée au marketing.

Le choix d'inscrire la thématique « activités de pleine nature et tourisme sportif » au sein de la mention de licence professionnelle AGOAPS favorise l'employabilité des diplômés. Ceci est notamment lié au référencement de la LP dans le code du sport comme diplôme permettant l'encadrement et l'animation auprès de tout public des APS à un niveau d'initiation, d'entretien ou de loisir.

Les connaissances et compétences prioritairement visées sont principalement de niveau II par rapport à une activité professionnelle d'animation, et sont retrouvées dans des formations de niveau V ou IV au travers des certificats de qualification professionnelle (CQP) ou des brevets professionnels (BP) délivrés par le Ministère Jeunesse et Sport.

Organisation
<p>Les 60 crédits européens (European credit transfert system-ECTS) dédiés à cette formation, sont répartis entre six unités d'enseignements (UE) équilibrées, sans option, pour un volume total de 450 h en présentiel. Les cours sont intégrés à une UE de Connaissances scientifiques communes (9 ECTS), une UE de Connaissances techniques communes (9 ECTS), et une UE de Connaissances transversales (9 ECTS). Trois autres UE sont en lien direct avec le milieu professionnel : une UE de Connaissances des pratiques sportives de pleine nature (9 ECTS), une UE de Projet tuteuré (9 ECTS) et enfin une UE de stage dénommée Intégration du monde professionnel (15 ECTS). La LP est une formation multidisciplinaire où l'on retrouve de la théorie et de la didactique, et où une place importante est accordée aux stages et aux projets réalisés en partenariat avec le monde professionnel. La formation est organisée de telle sorte que chaque bloc de connaissances et de compétences soit regroupé au sein d'une même UE, mais il existe cependant une interconnexion entre les UE favorisant un aller-retour permanent entre les différents domaines et entre théorie et pratique. L'UE de connaissances transversales regroupe les cours d'informatique et de communication, avec notamment un enseignement des langues.</p> <p>Il est à noter que depuis un an la formation est ouverte en alternance par apprentissage.</p> <p>Il n'y a pas de mutualisation avec d'autres formations, mais le responsable de cette licence l'envisage avec la licence professionnelle <i>AGOAPS</i> spécialité <i>Activités aquatiques</i> portée par la même UFR, pour les enseignements portant sur les risques, le droit, la gestion d'entreprise ou les TIC (technologies de l'information et de la communication). Une petite mobilité d'enseignants et d'étudiants (1 par an) existe grâce au programme Erasmus, et des cours sont partagés par visioconférence avec l'Espagne et le Québec. Ce type de partenariat international est particulièrement pertinent dans le domaine du tourisme en permettant des échanges en matière d'enseignants, d'étudiants, de projets communs, d'offres de stage, et mérite d'être étendu à d'autres partenaires.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>Cette formation est bien ancrée dans le secteur de l'économie touristique régionale, grâce à un contexte favorable (région touristique) et aux partenaires professionnels associés à la formation. Elle offre une spécialité unique à l'échelle de la ComUE dans ce domaine. Elle devrait permettre aux étudiants de L2 (deuxième année de licence) <i>STAPS</i> de se spécialiser dans les activités de pleine nature. Elle est similaire à d'autres LP en France, mais elle s'en distingue par la pluridisciplinarité en matière d'encadrement sportif, ainsi que par les compétences visées allant au-delà de l'intervention, mais aussi de la création et la gestion de structures.</p> <p>Des partenariats avec quatre laboratoires de recherche ainsi qu'avec de nombreuses entreprises relevant du tourisme sportif et avec des collectivités territoriales (conseil régional du Poitou-Charentes, Centre communal de Celle sur Belle) sont mentionnés. Cette LP est également engagée dans des partenariats avec des établissements de l'enseignement supérieur de Grenoble (en développement touristique), La Rochelle (cluster tourisme grand ouest) et Chicoutimi au Canada (sur l'expertise plein air) qui lui permettent de se projeter dans une dimension formation/recherche/professionnalisation nationale et également internationale.</p>
Equipe pédagogique
<p>Peu d'enseignants de l'établissement interviennent dans la formation ; celle-ci repose principalement sur un enseignant du 2nd degré qui assure un grand nombre d'heures (environ 200h). L'équipe pédagogique est constituée de 3 maîtres de conférences (MCF) relevant du droit et des <i>STAPS</i>, de 1 professeur certifié (PRCE) responsable du diplôme, ainsi que de 11 professionnels essentiellement issus du secteur privé mais également de la fonction publique territoriale ; ces derniers assurent plus de la moitié des heures de travaux dirigés (TD) et travaux pratiques (TP).</p> <p>Le pilotage est assuré par 3 enseignants et 7 professionnels, auxquels s'ajoutent des étudiants, anciens diplômés et enseignants d'autres UFR ; cette équipe se réunit chaque trimestre. Le conseil de perfectionnement, les jurys d'examen, de validation des acquis de l'expérience (VAE) et de validation des acquis personnels et professionnels (VAPP), profitent de la multitude de compétences des professionnels de l'équipe pédagogique.</p>
Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
<p>Malgré un nombre assez important de candidatures, la formation accueille depuis plusieurs années un effectif stable mais assez faible, expliqué par la nécessité d'assurer l'encadrement des pratiques sportives avec un niveau de sécurité suffisant. La plupart des étudiants sont en formation initiale, majoritairement issus de DUT et BTS, mais aussi d'autres formations ou d'autres établissements, sans qu'il ne soit précisé ni analysé les formations d'origine. Ceci montre l'attractivité de la LP, mais pose la question de son positionnement au sein de l'offre de formation de l'établissement, puisque seulement 2 à 3 étudiants par an sont inscrits en formation continue, et aucun contrat d'apprentissage, de professionnalisation, de demande de VAE ou VAP, ne sont mentionnés au cours de la dernière période. De plus, la formation ne remplit pas son rôle annoncé de voie professionnelle à destination des étudiants de L2 <i>STAPS</i> (2 étudiants par an au plus ces dernières années). Très peu d'étudiants poursuivent les études à l'issue de ce cursus (0 à 2 par an).</p> <p>L'effectif est de l'ordre d'une quinzaine d'étudiants avec un fort taux de diplômés (de 76 à 100 % selon les années) à l'issue de la formation.</p> <p>Il existe peu de données stabilisées concernant le taux d'insertion professionnelle. Il est quantitativement bon pour les deux dernières promotions, autour de 70-80 % à 6 mois et 30 mois. Les emplois occupés se situent majoritairement dans le</p>

domaine de l'encadrement des pratiques sportives de pleine nature, mais pas dans celui de la création, la gestion et le développement de produits sportifs, ce qui est pourtant un objectif annoncé de la LP.

Place de la recherche

Des enseignants et enseignants-chercheurs de différents laboratoires de l'établissement sont impliqués dans ce cursus. Les actions de diffusion de la culture scientifique, d'expertise, et de valorisation professionnelle sont principalement portées par le responsable de la formation. Trois laboratoires locaux sont impliqués ; leurs thèmes de recherches sont axés sur les pratiques touristiques, les activités de plein air, la mobilité, le vieillissement et l'environnement. Des projets de recherche et développement de produits sont en cours avec un partenaire privé (Décathlon au Vietnam) et il est dommage que leur présentation ne soit pas davantage valorisée dans le dossier.

Place de la professionnalisation

Les objectifs de la formation et les enseignements associés sont clairement centrés sur les compétences professionnelles définies dans la fiche RNCP. L'inscription de la spécialité *Activités de pleine nature et tourisme sportif* dans la licence *AGOAPS* permet sa reconnaissance au code du sport en tant que diplôme d'intervention pédagogique dans ce secteur, ce qui favorise l'insertion professionnelle des étudiants ; cependant, une insertion très majoritairement dans le secteur de l'intervention ne correspond pas au niveau attendu pour une licence professionnelle (niveau II), mais correspond plutôt au niveau IV. En effet, cette licence professionnelle vise également des objectifs professionnels dans le développement et la création de produits de tourisme sportif de pleine nature. Par ailleurs, un certificat de qualification professionnelle (niveau V) concernant les opérateurs de parcours acrobatique en hauteur, peut être validé au sein de la formation. La formation est ouverte à l'alternance depuis 2015, ce qui devrait conduire à développer un fort lien entre les apports théoriques et la mise en œuvre sur le terrain professionnel. La formation est solide sur le plan technique et technologique, notamment grâce à une relation constante avec un réseau de partenaires professionnels impliqués dans les enseignements, l'accueil de stagiaires au sein des fédérations et des syndicats du tourisme, des centres de plein-air et nautiques des secteurs associatif et privé, et également au sein de la Sécurité civile.

Place des projets et des stages

Le projet tuteuré et les deux stages réalisés sur deux semestres occupent une place importante dans la formation, puisqu'ils représentent environ la moitié des ECTS délivrés.

Un premier stage obligatoire (15 ECTS) dure 12 semaines, et peut être réalisé à l'international. Un second stage optionnel est proposé au travers d'une co-certification fédérale, dont les modalités ne sont pas précisées. Une grille d'évaluation des compétences permet de suivre la progression du stagiaire. Des entretiens entre les stagiaires et l'équipe pédagogique sont proposés afin de réaliser un bilan.

Les sujets des projets tuteurés (9 ECTS) sont centrés sur le cœur de la formation (développement de produits touristiques). Ils permettent :

- d'une part, la préparation d'un projet collectif puis sa mise en œuvre au travers d'un stage court de 4 semaines d'activité de pleine nature,
- et d'autre part, la réalisation d'un projet individuel qui sera en lien direct avec le stage obligatoire de 12 semaines mentionné ci-dessus.

Le stage et le projet tuteuré sont évalués au travers d'un mémoire puis par un exposé oral en fin d'année en présence de professionnels. L'évaluation des projets et des stages a clairement pour objet de valider les compétences visées par le diplôme. Des modalités d'autoévaluation de l'acquisition de ces compétences par l'étudiant sont mises en œuvre.

Place de l'international

Une mobilité internationale entrante et sortante est possible. Très peu d'étudiants bénéficient chaque année de ce dispositif (un étudiant entrant par an). Les partenariats ne peuvent avoir de sens que s'ils permettent réellement une mobilité étudiante sortante qui, d'après les données présentées, n'existe pas. Des accords de mobilité pour les étudiants sont établis avec l'Espagne, le Mexique et le Canada, mais ne semblent pas avoir été très dynamiques sur la dernière période. Des enseignants bénéficient également d'échanges avec Saragosse (Espagne) et Chicoutimi (Canada), au travers d'échanges pédagogiques et de colloques. Des partenariats plus spécifiques sur l'aide au montage et au développement de projets existent avec le Vietnam, le Mexique et le Canada. Des cours de langue étrangère sont inclus dans le cursus, et il y a l'obligation de rédiger des dossiers et de présenter une partie du mémoire en langue étrangère.

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

L'équipe pédagogique organise des actions de promotion de la formation lors de forums, de salons et sur les réseaux sociaux. En revanche, il n'existe pas de dispositif de préparation à l'intégration d'étudiants de L2 *STAPS* dans cette LP,

alors qu'il s'agit d'un public cible et que la licence *STAPS* est portée par la même composante.
 Le recrutement est effectué sur dossier par une commission composée de l'équipe pédagogique et de représentants des partenaires. Les dossiers de candidature, environ 50 demandes pour 13 places, proviennent de la France entière, et sont retenus sur la base du profil et du projet des candidats, en veillant à garder une diversité des profils. Le niveau requis est celui d'un bac+2 en *STAPS* ou de formations équivalentes à un niveau V du cadre européen des certifications avec, en plus, 120 ECTS. Des dispositifs d'aide à l'entrée dans la formation, de remise à niveau et d'orientation sont mises en place pour les étudiants. De plus, un travail sur le projet professionnel est organisé au travers d'un premier document produit par les candidats sélectionnés durant l'été précédent le début de l'année universitaire, ce qui facilite l'intégration de l'étudiant dans la formation. Des rencontres avec les différents partenaires sont programmées chaque semestre afin de préciser le projet professionnel. Ainsi, chaque contenu de formation peut être individualisé de façon à élargir les compétences des candidats dans les activités de pleine nature.

Modalités d'enseignement et place du numérique

L'Université de Poitiers a développé un centre de ressources, d'ingénierie et d'initiatives pédagogiques (CRIIP) : il n'est cependant pas précisé si la LP prend appui sur les outils proposés.
 Les 450h de cours sont effectuées en présentiel, et sont complétées par une formation à distance grâce à des supports pédagogiques déposés sur un site internet dédié. Tous les enseignements sont sous forme de TD ou TP, aucun cours magistral (CM) n'apparaît dans la maquette. Les enseignements sont majoritairement construits sur la base de la pédagogie inversée, afin de favoriser les allers-retours théorie-pratique. L'utilisation du numérique est présent dans l'enseignement en tant qu'outil de formation (plateforme de cours, espaces collaboratifs), mais également en tant qu'objet d'étude pour permettre aux étudiants d'appréhender et de maîtriser les outils dans un contexte professionnel. Les étudiants sont formés à l'utilisation de terminaux numériques commercialisés permettant la cartographie et le repérage GPS.
 Chaque enseignement correspond à une liste de compétences visées, par rapport à laquelle l'étudiant peut s'évaluer pendant l'année grâce à une grille d'autoévaluation. Cette grille est utile aux étudiants comme aux professionnels, fournissant ainsi un cadre d'évaluation des compétences acquises et attendues en fin de formation.

Evaluation des étudiants

Les étudiants disposent d'un livret pédagogique mentionnant les modalités d'évaluation pour chaque UE. Le contrôle en cours de formation est privilégié afin de permettre une évaluation continue de l'étudiant. Les examens écrits sont regroupés sur une seule journée et correspondent à un contrôle terminal. De nombreux types d'évaluation sont mis en place, afin d'être cohérent avec les activités professionnelles visées. Ainsi, selon les matières, des soutenances orales, des présentations de dossiers et des évaluations sur le terrain sont réalisées. Parfois les étudiants ont le choix de la thématique sur laquelle ils souhaitent être évalués. Les jurys sont constitués de l'équipe pédagogique et de professionnels du secteur. Des réunions se tiennent en fin de formation, permettant de renseigner le supplément au diplôme en fonction du niveau atteint.

Suivi de l'acquisition de compétences

L'équipe pédagogique a mis en place une démarche compétences, chaque enseignement étant décliné en compétences transversales et spécifiques. Un dispositif d'autoévaluation individuelle de l'acquisition des compétences permet à l'étudiant de se situer dans la progression au sein de la formation.
 La validation des différentes compétences est également objectivée par les membres de l'équipe pédagogique et des professionnels ayant les compétences dans le champ du tourisme sportif.
 Le supplément au diplôme permet ensuite l'attribution des prérogatives spécifiques à l'encadrement sportif, selon les disciplines, mentionnées sur la carte professionnelle. Il précise les activités sportives pouvant être encadrées, mais ne donne pas d'information sur l'acquisition ou non des compétences visées, et il est centré sur les UE et les volumes d'enseignement.

Suivi des diplômés

Un suivi des diplômés est réalisé à 6 mois par l'UFR, puis à 30 mois par le Service d'études, de l'évaluation et du pilotage de l'Université ; le taux de réponse est compris entre 60 et 90 %. Les questionnaires permettent de rendre compte d'éléments essentiels du suivi sur le plan quantitatif et qualitatif. Des enquêtes téléphoniques, en ligne, et sur les réseaux sociaux ainsi que des réunions d'anciens étudiants viennent compléter le suivi des diplômés par les services de l'Université. Une communication essentiellement axée sur l'enquête à 30 mois est rendue publique.
 Seulement deux cohortes ont été enquêtées à 30 mois, et la dernière promotion a été interrogée 6 mois après l'obtention du diplôme. Ceci ne permet pas d'avoir une analyse fine de l'insertion professionnelle des diplômés, compte-tenu du faible nombre de répondants. Malgré tout, les tableaux de synthèse montrent des taux d'insertion entre 80 et 90 % à 6 mois, qui ne sont cependant pas analysés en détail, notamment sur le plan qualitatif.

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

Un conseil de perfectionnement est en place depuis 2008 ; il est composé de 22 membres dont 8 enseignants (incluant des professionnels) du cursus, 2 étudiants, 4 anciens diplômés, et des professionnels ne participant pas aux enseignements. Il siège une fois par an en fin d'année. Il n'existe pas dans le dossier d'élément factuel permettant d'apprécier le rôle et l'impact réel de ce conseil de perfectionnement.

L'évaluation du cursus par les étudiants se fait grâce à un dispositif mis en place par l'Université, au travers d'un questionnaire assez détaillé.

L'évaluation des enseignements et de la formation permet de faire évoluer la LP, sans qu'il soit précisé quelles actions correctives ont été mises en place au cours de la dernière période. Il est intéressant de souligner que les professionnels accueillant les étudiants en stage sont également sollicités pour évaluer la formation.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Formation avec un fort ancrage professionnel local et un lien avec les anciens étudiants.
- Réseau de professionnels impliqués dans la formation.
- Démarche compétences mise en œuvre dans le cadre de l'évaluation des étudiants, avec une autoévaluation individuelle de l'acquisition des compétences.
- Approche par pédagogie inversée.

Points faibles :

- Insertion professionnelle ne répondant pas au niveau de diplôme à bac+3 et à la priorité « création, développement de produits » affichée, dans le secteur des activités de pleine nature.
- Trop peu d'enseignants de l'établissement impliqués.
- Pas de passerelles avec des formations de l'Université ou de la ComUE en lien avec le tourisme.
- Faible mobilité sortante des étudiants inscrits dans ce cursus.
- Formation ne remplissant pas son rôle de voie professionnelle pour des étudiants d'une L2 *STAPS*.

Avis global et recommandations :

Cette licence professionnelle *Animation, gestion et organisation des activités physiques et sportives, activités de pleine nature et tourisme* a été construite en 2000 pour répondre à un enjeu professionnel local pertinent (région touristique), et dans une vraie relation avec le monde professionnel (démarche compétences, réseau de professionnels, etc.). Elle a de nombreux atouts. Néanmoins, elle ne réussit pas à valoriser les compétences de développement/création de produits dans les niveaux de métiers réellement visés. Par ailleurs, sa faible attractivité en interne à l'UP, ainsi que le peu d'enseignants universitaires impliqués montre qu'elle n'est pas pleinement intégrée à l'offre de formation de l'établissement.

Le développement de cette formation passe certainement par un investissement plus important d'autres acteurs de l'établissement (ouverture de l'équipe pédagogique, apports d'autres compétences). Ceci devrait permettre de mieux valoriser l'objectif prioritaire de la formation (développement de produit). Une voie possible pourrait être de modifier le profil de recrutement vers des étudiants d'emblée mieux formés à l'intervention pédagogique, afin d'augmenter le contenu de formation et le niveau de compétence sur l'aspect création/développement de produit pour favoriser

l'insertion professionnelle en relation directe avec cet objectif. Une mutualisation de certains cours avec la seconde licence professionnelle *AGOAPS* centrée sur les activités aquatiques paraît également nécessaire.

Observations de l'établissement

Poitiers, le 22/05/2017

Objet : Rapport d'évaluation HCERES - DEF-LP180013400 - licence professionnelle
« animation, gestion et organisation des activités physiques et sportives, activités
de pleine nature et tourisme ».

Madame, Monsieur,

L'équipe pédagogique de la licence professionnelle « animation, gestion et organisation
des activités physiques et sportives, activités de pleine nature et tourisme », ne souhaite
pas formuler d'observations sur le rapport transmis par le HCERES. Les
recommandations sont globalement conformes à notre analyse, et la majorité d'entre
elles, dans la mesure du possible, seront prises en compte dans la mise en place nouvelle
offre de formation.

Je vous prie de croire en l'assurance de ma considération.



V. Laval

Pour le président de l'université de Poitiers
et par délégation,
la Vice Présidente
Virginie Laval